

Evaluation du bachelier en Ergothérapie 2012-2013

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE

**Haute Ecole Léonard de Vinci
(Institut d'Enseignement Supérieur Parnasse-Deux Alice)**

Comité des experts :
Mme Marie-Laure KAISER, présidente
Mme Maria Manuela ALVES FERREIRA, Mme Sylvie MEYER,
M. Frédéric MORESTIN, M. Jean WATY, experts

3 juillet 2013

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2012-2013 à l'évaluation du bachelier en Ergothérapie. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 21 et 22 février 2013 à la Haute Ecole Léonard de Vinci (HELdV) – Institut d'Enseignement Supérieur Parnasse-Deux Alice (IESP2A). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des directions concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants et les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines et matérielles ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Les recommandations émises par le comité des experts se retrouvent en italique et numérotées dans le corps du texte.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

La Haute École Léonard de Vinci (HELdV) créée en 1996 résulte du regroupement de six asbl partenaires émanant de six instituts d'enseignement supérieur, soit l'Institut Supérieur Industriel (ECAM), l'École Normale Catholique du Brabant Wallon (ENCBW), l'Institut d'enseignement Supérieur Parnasse-Deux Alice (IESP2A), l'Institut Libre Marie Haps (Marie Haps), l'Institut Paul Lambin (IPL) et l'Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier (ISEI). La HELdV offre 26 programmes de formation regroupés sous six catégories d'enseignement. La formation de type court du bachelier en Ergothérapie, située à l'IESP2A, se situe dans la catégorie paramédicale.

Conception du programme, objectifs et axes pédagogiques

- 1 L'investissement de l'équipe interdisciplinaire pour la conception d'un programme basé sur les compétences conduit à un programme cohérent qui intègre de manière optimale le référentiel de compétences du Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE)¹ au niveau pédagogique.
- 2 Selon le comité des experts, le niveau de compétence 6 du cadre européen de certifications (CEC)² est atteint dans ce programme dans la mesure où il comprend des enseignements de qualité développant des savoirs approfondis et où la formation prépare les étudiants à gérer des projets complexes.
- 3 Toutefois, la formation n'est pas encore modularisée. Les objectifs de formation demeurent implicites et ne sont pas traduits en acquis de formation. *Le comité des experts encourage la modularisation des cours ainsi que la transposition des compétences en acquis de formation (Recommandation 1).*
- 4 Le comité des experts a constaté que les étudiants n'avaient qu'une compréhension partielle de la pratique basée sur les preuves scientifiques (pratique probante). En effet, les témoignages recueillis ne mentionnent que l'emploi de bilans standardisés alors que la conception de la pratique probante inclut les connaissances scientifiques sur l'efficacité des approches d'intervention. *Le comité des experts propose qu'un objectif amenant les étudiants à intégrer la pratique basée sur les preuves scientifiques dans leur raisonnement clinique soit renforcé, par exemple en introduisant un cours d'anglais scientifique et en favorisant l'intégration de la pratique probante dans les retours de stage (Recommandation 2).*
- 5 L'autonomie de l'apprenant et la pratique réflexive ne sont pas stimulées de manière optimale car les travaux réalisés par les étudiants (rapports de stage ou études de cas) suivent des règles et des modèles de pratique définis et précis. *Le comité des experts estime que les directives concernant les travaux personnels doivent laisser le choix à l'étudiant d'employer les modèles conceptuels qui convient à l'objet traité (Recommandation 3).*

Cohérence du programme et supports de cours

- 6 La consécution des enseignements repose sur une progression logique. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à confirmer que le programme est cohérent. Des vignettes cliniques (présentation de cas) sont introduites en deuxième année et permettent de développer des liens avec une future pratique de stage.
- 7 Si la forme des syllabi est harmonisée, leur qualité reste variable. Les références sont, en général, mises à jour. Les syllabi peuvent être commandés sous format papier ou sont disponibles sous format informatique. *Le comité des experts reconnaît l'important effort pour la création de syllabi uniformes. Il estime cependant que la qualité des contenus des syllabi pourrait être davantage harmonisée en encourageant l'actualisation des contenus et en exigeant les références bibliographiques. De plus, il suggère que d'autres formes de supports soient explorées (livres, sites internet, etc.) (Recommandation 4).*

¹ Le référentiel de compétences du bachelier en Ergothérapie est consultable au lien suivant : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551> (consulté le 6 mai 2013)

² « Cadre de certifications de l'enseignement supérieur : niveaux, descripteurs et grades reconnus en Communauté française », in : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25784> (consulté le 6 mai 2013)

- 8 Les fiches ECTS ne figurent ni dans les syllabi, ni sur le site internet que le comité des experts a pu consulter. Le nombre d'ECTS précisé dans le programme des cours correspond à 15 heures de cours. Toutefois, le nombre d'heures de travail personnel de l'étudiant n'est pas mentionné. *Le comité des experts recommande que la part de travail personnel de l'étudiant soit précisée dans le descriptif de formation, afin de respecter le décret situant la valeur d'un ECTS à 30 heures de travail de l'étudiant, comprenant la charge en présentiel et en non présentiel (Recommandation 5).*

Planification et modalités des évaluations

- 9 Le système de notation et de pondération des évaluations est parfois incomplet, voire imprécis. Selon les étudiants, la charge de travail est trop importante, notamment en deuxième année. *Le comité des experts suggère que la charge de travail soit réévaluée et mesurée au moyen des ECTS notamment (Recommandation 6).*

Informations aux étudiants et suivi pédagogique

- 10 Les informations concernant l'inscription, le déroulement de la formation et des stages ainsi que des modalités d'évaluation semblent être dispensées de manière claire.
- 11 La disponibilité des enseignants pour l'accompagnement pédagogique est importante et la communication entre enseignants et étudiants est jugée très performante par le comité des experts.
- 12 Un service d'aide à la réussite offre des prestations variées et originales. L'initiative de proposer un tutorat par les étudiants est intéressante. Plus de la moitié des étudiants ont recouru à une ou à plusieurs formes de soutien.

Stages - travail de fin d'étude (TFE)

- 13 Un stage de deux jours en 1^{re} année permet aux étudiants de se familiariser avec la pratique de l'ergothérapie. Un stage de quatre semaines est organisé en 2^e année permettant le développement des compétences tandis que la 3^e année compte cinq stages d'une durée de 6 à 7 semaines. Le suivi des stages par les superviseurs enseignants est conséquent. Le guide de stage définit rigoureusement la démarche clinique que l'étudiant doit appliquer. L'évaluation des compétences est réalisée par le maître de stage mais la traduction en note finale par l'enseignant n'est pas clairement expliquée par écrit. *Le comité des experts relève la bonne qualité du guide de stage mais estime que les points suivants méritent d'être clarifiés par écrit :*
- *les rôles du superviseur de l'école et du maître de stage dans les différentes évaluations relatives au stage que ce soit l'évaluation du stage, celle du rapport de stage et/ou la présentation orale du cas clinique lors des visites de stage ;*
 - *l'établissement de la note finale basée sur un système de pondération des différentes évaluations de stage (Recommandation 7).*
- 14 Les objectifs du TFE ne sont pas précisés. Le niveau des TFE est variable, notamment sur les plans méthodologique et théorique. *Le comité des experts recommande que les objectifs soient précisés et le niveau des TFE amélioré en exigeant une méthodologie rigoureuse et des références à une littérature scientifique (Recommandation 8).*

CHAP 2 : Les ressources humaines et matérielles

- 1 La gestion des ressources humaines est cohérente et pertinente. En effet, la politique d'évaluation du personnel est réalisée dans une optique formative et de développement. Les relations entre les collaborateurs sont respectueuses. Les initiatives personnelles sont valorisées. En outre, le système de promotion est défini clairement, il correspond à un appel d'offres et les dossiers sont étudiés. Des promotions sont attribuées régulièrement.
- 2 Les ressources humaines attribuées au programme d'ergothérapie semblent suffisantes pour assumer les missions de formation. Néanmoins, pour la recherche appliquée, *le comité des experts estime que des ressources supplémentaires nécessitent d'être allouées afin de renforcer les compétences en recherche des enseignants (Recommandation 9).*
- 3 Concernant les ressources matérielles, les locaux neufs correspondent aux besoins de la formation. Le laboratoire de positionnement est bien équipé et constitue un lieu de formation pertinent pour les étudiants. Il pourra servir à des prestations de service et au développement de projets de recherche. La gestion de bibliothèque est dynamique et fait le maximum compte tenu des moyens octroyés pour offrir une documentation pertinente. Toutefois, l'accès à des revues en ligne n'est pas développé. La bibliothèque possède des revues d'ergothérapie essentiellement francophones. *Le comité des experts estime que la bibliothèque devrait avoir un budget plus important pour commander des revues d'ergothérapie anglo-saxonnes en ligne. Les relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur devraient être renforcées pour optimiser les ressources des bibliothèques (Recommandation 10).*
- 4 La plateforme virtuelle fonctionne mais elle n'est employée que partiellement par les étudiants. *Le comité des experts encourage que ce moyen pédagogique et de communication soit utilisé de manière plus systématique par l'ensemble des acteurs (Recommandation 11).*

CHAP 3 : Les relations extérieures et le service à la collectivité

- 1 La mobilité estudiantine est importante puisque 20% des étudiants partent à l'étranger pour des stages et des cours. La mobilité enseignante est également active en termes de participation à des congrès, des enseignements et des séjours. *Toutefois, le comité des experts estime qu'elle pourrait être encore développée en termes de séjours lors d'un congé de formation (Recommandation 12).*
- 2 Les partenariats aux niveaux local et international sont également bien développés. Plusieurs enseignants sont impliqués soit dans l'Association belge des ergothérapeutes, soit dans le conseil européen des associations professionnelles d'ergothérapie (COTEC) ou dans la conception du master interdisciplinaire en sciences de la santé.
- 3 Les services à la collectivité sont bien développés et originaux, par exemple l'offre de jeux adaptés réalisés par les étudiants en ergothérapie et mis à disposition à la bibliothèque de la Haute Ecole.

- 1 Le comité des experts estime que la gestion de la démarche qualité est menée de manière optimale. Les différentes évaluations des processus sont menées de manière pertinente. La direction a défini les moyens (questionnaire, entretien téléphonique, etc.) les plus adaptés d'interroger les différents acteurs que ce soit les employeurs, les étudiants, les étudiants diplômés ou le personnel de la haute école. En effet, la démarche qualité, initiée par la direction, sollicite les initiatives individuelles ou collectives. Celles-ci sont ensuite coordonnées par la direction. La démarche est basée sur la gestion des processus avec une mesure de la satisfaction des bénéficiaires et des actions d'amélioration décidées si nécessaire. L'état de la démarche qualité fait l'objet d'un rapport de suivi annuel. Les étudiants tout comme le personnel se sentent entendus lorsqu'ils font des propositions d'amélioration. Pour toutes ces raisons, le comité des experts relève l'excellence de cette démarche rétroactive et participative.
- 2 Au niveau stratégique, le comité des experts estime que les évolutions internationales de l'ergothérapie ne sont pas suffisamment intégrées dans le programme. *Le comité des experts estime encore que la direction et les responsables du programme d'ergothérapie devraient poser des exigences permettant d'assurer que la formation offerte intègre les développements théoriques, scientifiques et méthodologiques internationaux de l'ergothérapie (Recommandation 13).*

Conclusion

Le comité des experts a pu observer une dynamique très positive dans le cadre de cette haute école et de la section ergothérapie. Le personnel se sent apprécié et valorisé. La démarche qualité fait partie inhérente de leur activité tout comme l'amélioration continue des prestations. Le cadre de travail est adéquat et encourage une dynamique positive et le respect de chacun. Les étudiants ont l'air à l'aise dans leur cursus de formation. Les témoignages recueillis par le comité des experts tendent à indiquer qu'ils se sentent soutenus et bien encadrés.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Démarche qualité optimale⇒ Gestion des ressources humaines excellente⇒ Programme basé sur les compétences⇒ Très grande disponibilité des enseignants pour la supervision des étudiants dans leur cursus de formation⇒ Bonnes mobilités enseignantes et estudiantines	<ul style="list-style-type: none">⇒ Pas d'objectifs de formation visant au développement d'une pratique basée sur les preuves scientifiques⇒ Formation à la recherche lacunaire pour une partie des enseignants⇒ Un accès de revues en lignes restreint

Opportunités et risques

Opportunités

- ⇒ La mutualisation des ressources des bibliothèques d'autres établissements d'enseignement supérieur permettrait d'optimiser la gestion de ces ressources et offrirait un accès plus large aux revues en ligne
- ⇒ La création d'un master interdisciplinaire en sciences de la santé permettrait de développer les compétences en recherche des enseignants et des ergothérapeutes ainsi que l'introduction de pratiques innovantes en ergothérapie
- ⇒ L'abandon de la grille horaire permettrait de développer un programme modularisé répondant aux exigences internationales

Risques

- ⇒ Le maintien de la grille horaire contraint à des contenus en partie dépassés et à une conception de programme obsolète
- ⇒ Une éventuelle décision négative de la part des instances politiques concernant la création d'un master interdisciplinaire en sciences de la santé limiterait les possibilités de développement de la profession et de la recherche en ergothérapie

Recommandations

- ⇒ Former les étudiants à une pratique basée sur les preuves scientifiques
- ⇒ Encourager le développement de projets de recherche menés par les enseignants
- ⇒ Renforcer l'accès des revues en ligne

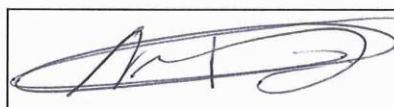
Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : RAS

◆ L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

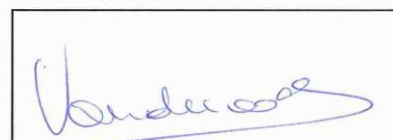
Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)



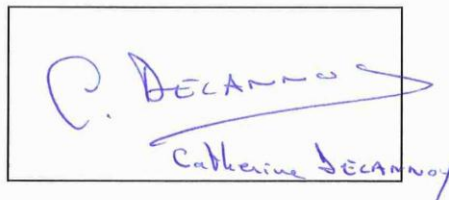
Paul ANCIAUX

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation



FABIENNE VANDEROOS

Nom et signature du (de la ou des) Directeur(-trice)(s) de catégorie



C. DECANNOY
Catherine DECANNOY

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.